



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 05 novembre 2015

Compte-Rendu du Comité Technique Unique (Formation agents de droit public) de l'EPA-VNF du 05 novembre 2015

Force Ouvrière était représenté par Dominique SCHIRMER (DT Nord-Est), Sébastien BEUDAERT (DT Nord/Pas-de-Calais), Bertrand MAURER (DT Strasbourg) et Patricia SEDLAK (DT Centre-Bourgogne)

Le Comité Technique Unique (formation agents de droit public) a été présidé par Mme Corinne DE LA PERSONNE, Directrice des Ressources Humaines et des Moyens.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire adjoint de séance**
- 2 – Approbation des procès-verbaux des 10 septembre et 15 octobre 2015**
- 3 – Information et consultation :**
 - 3-1 Consultation sur le projet de délibération du Conseil d'Administration relative à l'action sociale
 - 3-2 Consultation relative à la NBI
 - 3-3 Point d'information sur les règles de fixation des coefficients individuels ISS et PFR
 - 3-4 Point d'information relatif aux primo-recrutements des personnels de catégorie C administratif
- 4 – Questions diverses.**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Force Ouvrière souhaite rappeler sa déclaration liminaire du 15 octobre 2015.

1 – Désignation du secrétaire adjoint :

Le secrétaire adjoint de séance du Comité technique unique (formation agents de droit public) de ce jour est la CFDT.

2 – Approbation des procès-verbaux des réunions des 10 septembre et 15 octobre 2015 :

Après quelques modifications demandées par les OS, les comptes-rendus ont été adoptés à l'unanimité.

3 – Information et consultation :

3-1 Consultation sur le projet de délibération du Conseil d'administration relative à l'action sociale

Un projet de délibération du Conseil d'administration est présenté aux membres du CT U agents de droit public. Il a pour but d'asseoir l'action sociale au sein de VNF et définir son périmètre.

VNF précise qu'il ne s'agit pas d'un vote budgétaire. L'estimation financière est basée, a minima, sur les données du ministère. Néanmoins, mandat doit être donné au Directeur général pour son application.

Commentaire Force Ouvrière :

Force Ouvrière pense qu'au vu du terme «a minima», **VNF** peut «faire plus», notamment concernant la restauration. En effet, **Force Ouvrière** réitère sa demande pour un réajustement de la subvention de restauration, le DG s'étant engagé à allouer une somme supplémentaire par agent. **Force Ouvrière** exige une réponse de la part de **VNF**.

Concernant les 1,22 Euros de participation aux frais repas, **Force Ouvrière** demande que tous les agents puissent en bénéficier. le DG s'était engagé à trouver un moyen pour permettre cette attribution en dehors des seuls restaurants administratifs. Nous avons proposé à l'instar de ce que font certaines DIR de conventionner des restaurants ou boulangeries, nous attendons donc une réponse du DG et des consignes claires d'application.

Nous aurons une réponse claire au prochain CTUP

Force Ouvrière dénonce aussi la différence de traitement entre agents de droit privé et agents de droit public concernant l'attribution de tickets restaurants réservés uniquement aux agents de droit privé.

Construction d'une communauté de travail sur la base de l'INEGALITE

VNF rappelle qu'à la création de l'EPA VNF, la règle d'attribution de la subvention était celle appliquée par le ministère. Devant l'insistance des représentants du personnel, **VNF** s'engage à revoir cette situation et propose d'apporter une réponse au prochain CT U agents de droit public.

Concernant la structure du CLAS au sein de l'EPA VNF, Force Ouvrière rappelle sa position initiale, celle de l'installation d'une instance au niveau local.

S'agissant des aides matérielles, **VNF** évoque la notion d'équité au sein des DT et du Siège, mais estime que l'étude des cas individuels au niveau local doit rester en cohérence avec la position nationale.

A ce titre, **VNF** propose de consacrer une séance spéciale lors d'un prochain CT U agents de droit public, dès le premier trimestre 2016. Les présidents de CLAS pourront y présenter leur bilan, ce qui permettra d'avoir une vision de ce qui se fait au niveau de l'ensemble des DT et du Siège. De plus, les assistantes sociales référentes pourraient y être associées.

Vote sur le projet de délibération du Conseil d'administration relative à l'action sociale :

Pour : FO, CFDT, UNSA

Abstention : CGT

3-2 Consultation relative à la NBI

VNF indique que les secrétaires généraux de l'EPA VNF se sont réunis et ont réparti les points.

Force Ouvrière rappelle son opposition à ces primes injustes et inéquitables et rappelle que l'augmentation du point d'indice reste la véritable priorité.

Force Ouvrière fait remarquer qu'avec la mise en place du RIFSEEP et du PPCR pour les années à venir, la NBI devrait disparaître, et demande si elle sera appliquée pour les catégories B en 2016.

VNF avoue ne pas avoir d'informations à ce sujet concernant la catégorie B.

Par ailleurs, **VNF** indique qu'il existe un reliquat de 40 points sur la catégorie A. La liste présentée ce jour aux OS n'a pas encore fait l'objet d'un arrêté.

la NBI n'étant pas fongible, Force Ouvrière demande que ces points soient redistribués aux catégories A qui en ont le moins.

Concernant un poste de catégorie C, Force Ouvrière s'interroge sur le fait qu'il ne réponde pas aux critères des postes NBI (intitulé du poste, ancienneté du poste), et dénonce un traitement inégalitaire et un manque de sincérité.

Au regard des remarques formulées par l'ensemble des OS sur la liste des points NBI soumise à consultation ce jour, **VNF** répond qu'elle sera revue pour être modifiée.

3-3 Point d'information sur les règles de fixation des coefficients individuels ISS et PFR

Ce dossier sera étudié la prochaine fois car encore une fois de plus, VNF n'a pas communiqué les documents.

3-4 Point d'information relatif aux primo-recrutements des personnels de catégorie C administratif

Force Ouvrière, déplore l'absence de documents concernant les points 3.3 et 3.4 et refuse de les aborder à cette séance et dénonce les recrutements sans concours.

VNF nous informe de 8 recrutements seulement ont été accordés pour 2015 :
4 emplois réservés et 4 recrutements sans concours.
1 au Siège, 3 en DTBS, 2 en DTRS, 1 en DTCB, 1 en DTSO.

4 – Questions diverses :

VNF souhaite apporter des précisions sur différents points :

1°) Projet sur le temps de travail des agents de droit public

Au niveau de **VNF**, le projet sur le temps de travail des agents de droit public a été discuté avec les Organisations Syndicales représentatives lors de 3 réunions. Son but est d'aboutir à une rédaction d'un accord cadre. Néanmoins, le décret ministériel n'étant pas encore sorti, se pose la question de sa mise en place au 1^{er} janvier 2016. C'est pourquoi **VNF** propose d'ajouter un point à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration afin de garantir le maintien de l'état existant et de la règle du temps de travail en vigueur au sein de l'EPA VNF.

Dès le décret sorti, **VNF** disposera d'un délai de 6 mois pour trouver un nouvel accord dans le cadre de concertations.

En cas de désaccord au bout des 6 mois, le Conseil d'Administration de l'EPA VNF fixera la procédure à suivre, conformément aux termes de la loi 2012-77 du 24/01/2012 relative à Voies navigables de France.

Commentaire Force Ouvrière :

Force Ouvrière rappelle que le CA n'est consulté que s'il n'y a pas d'accord, il convient donc de trouver un accord, de le signer, cela dépendra des propositions de l'administration nous ne signerons pas d'accord qui soit défavorable aux personnels.

Les élus **Force Ouvrière**

au CTU EPA-VNF.